

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DAE 340 Subvention d'investissement (91 107 euros) et subvention de fonctionnement (20 000 euros) et conventions pour le projet de modernisation du système d'information de l'association Vacances et Familles (93).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement et d'une subvention de fonctionnement à l'association Vacances et Familles pour la modernisation de son système d'information et lui demande l'autorisation de signer les conventions afférentes ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Article 1 : Les termes des conventions entre la Ville de Paris et l'association Vacances et Familles sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer ces conventions.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 91 107 euros est attribuée à l'association Vacances et Familles domiciliée 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil (n° simpa 185288 n° dossier 2021_12071).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association Vacances et Familles domiciliée 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil (n° simpa 185288 n° dossier 2021_12100).

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO